

Restauration scolaire et internat TARIF 2018

Quel régime choisir ?

Forfait :

- Interne : votre enfant occupe une chambre d'internat à l'établissement (ce tarif comprend : petits-déjeuners, déjeuners, diners et nuitées).
- demi-pensionnaire : votre enfant déjeune chaque jour dans l'établissement
- demi-pensionnaire 4 jours : votre enfant déjeune les lundi-mardi-jeudi et vendredi dans l'établissement

Repas à l'unité et externat :

- Repas au ticket : votre enfant déjeune occasionnellement dans l'établissement
- Externe : votre enfant ne déjeune pas dans l'établissement.

A noter :

- ✓ *l'internat et la demi-pension sont des forfaits au trimestre, ne seront déduits de leur montant que les absences justifiées d'au moins cinq jours ouvrés (maladies, voyages scolaires, exclusions) et les périodes de stage effectives en entreprise (si votre enfant n'a pas trouvé d'entreprise d'accueil, il doit venir au lycée durant ces périodes et les montants des forfaits précités resteront dus).*

Quels tarifs* ?

- Votre enfant paye ses repas au ticket le prix du repas est de 4,25€
- Votre enfant est demi-pensionnaire ou interne les tarifs prévus sont les suivants :

	Internat	Demi-pension	Demi-pension 4 jours
2 ^{ème} Trimestre (janv-mars 2018)	444,14 €	166,65 €	133,70 €
3 ^{ème} Trimestre (avril-juillet 2018)	515,21 €	193,32 €	153,75 €
1 ^{er} Trimestre (sept – déc 2018)	621,80 €	233,31 €	187,17 €
Total 2018	1 581,15 €	593,28 €	474,62 €

**Les tarifs sont révisés par la Région Centre Val de Loire chaque année civile, et peuvent faire l'objet d'une augmentation au 1^{er} janvier 2019*

Comment payer la restauration et l'internat ?

- Si votre enfant est externe au ticket, sa carte de cantine devra être créditée auprès du service de gestion avant ses repas.
- Si votre enfant est interne ou demi-pensionnaire vous pouvez :
 - ✓ Régler la totalité de la somme due en début de trimestre (une facture vous sera communiquée).
 - ✓ Régler par versement régulier, en espèces, chèques (à l'ordre du LP Château Blanc), ou par virement (prendre contact avec le service de gestion en octobre).

Comment accéder au SELF ?

- Votre enfant doit posséder sa carte de SELF, la première est gratuite et valide toute sa scolarité (fournir une photo d'identité). En cas de perte, une nouvelle carte lui sera attribuée contre le paiement d'une somme de 4 euros (tarif révisable au 1^{er} janvier 2019) et une photo.
- Les élèves possédant une carte de self doivent vérifier sa validité auprès du service de gestion.

Important : tout changement de régime doit être demandé par écrit au service de gestion du Lycée Château Blanc et prendra effet au début du trimestre suivant.